

Bien que les administrations provinciales et municipales soient les principaux responsables en matière de transports urbains, le gouvernement fédéral a pris également certaines initiatives dans ce domaine. Transports Canada, dans le cadre d'un programme de recherche sur les transports urbains en vue d'améliorer la gestion de la circulation et les transports en commun, a mis au point le service télétranspo, du matériel pour la surveillance automatique des autobus, et des systèmes hautement spécialisés de contrôle de la circulation. Par le truchement du programme fédéral d'aide aux transports urbains

---

Le réseau routier au Canada couvre une distance de plus de 880 000 km, mais plus de la moitié de l'activité en matière de transports de surface est concentrée dans les régions urbaines et les environs. Quelque 9,6 millions de voitures particulières sont en usage, et le transport urbain s'effectue par voiture particulière dans une proportion d'environ 80%. La préoccupation au sujet de l'énergie, de la pollution atmosphérique et des embouteillages a suscité un regain d'intérêt à l'égard des services publics de transport en commun.

---

les provinces reçoivent des fonds dont les usages ne sont pas spécifiés. Jusqu'à présent, les affectations choisies par les provinces comprennent la séparation des voies, l'achat d'autobus et de matériel, l'installation d'abribus, l'entretien des autobus, les garages et diverses études de planification.

La demande de services de transport adéquats dans les régions urbaines a imposé un lourd fardeau financier aux municipalités. Les anciens programmes provinciaux à frais partagés qui aidaient à acquitter les coûts d'investissement et d'exploitation des systèmes de transports urbains étaient fortement orientés vers l'aménagement de routes et de voies rapides. Actuellement, plusieurs provinces se tournent davantage vers la planification et la construction de systèmes de transport en commun.

**Terre-Neuve** n'a pas de programme permanent touchant les problèmes de transports urbains, mais des travaux considérables ont été effectués afin de désengorger Saint-Jean. La grande artère du port de Saint-Jean devait être achevée en 1979, et les travaux de construction d'une autre grande artère traversant la ville, commencés en 1977, se poursuivent. La ville est dotée d'un service d'autobus subventionné par le gouvernement provincial au taux de \$4 par citoyen. Les administrations provinciale et fédérale ont signé un accord au sujet des besoins futurs en matière de transports urbains.

**Nouvelle-Écosse.** Un certain nombre d'améliorations à long terme des transports urbains, mises en œuvre en 1979, ont pu être réalisées grâce à des initiatives locales et à l'aide gouvernementale. Des organismes régionaux de transport en commun ont été institués dans les trois principales régions urbaines, soit Halifax - Dartmouth, Sydney - Cap-Breton industriel et New Glasgow - comté de Pictou. On prévoit des améliorations considérables du parc et du matériel de transport au cours des prochaines années. De grands progrès ont déjà été observés dans la région d'Halifax - Dartmouth depuis la mise en œuvre d'un service amélioré de traversiers d'une rive à l'autre du port, le commencement de la construction d'une installation de \$7 millions pour l'entretien des autobus, et l'extension du service de transport en commun à la banlieue florissante de Bedford - Sackville.

Au niveau provincial, la politique d'aide aux transports en commun a été élargie en 1979 afin d'améliorer les services aux handicapés. Ces services, notamment l'utilisation de camionnettes pour fauteuils roulants, existent actuellement à Sydney et à Truro.

**Nouveau-Brunswick.** L'étude sur les transports en commun dans six villes du Nouveau-Brunswick, qui s'est terminée en 1976 et qui visait Saint-Jean, Moncton, Fredericton, Bathurst, Edmundston et Campbellton, a été à la base des pourparlers avec les six villes